



LA LABELLISATION E3D

Pourquoi cette labellisation ?

Votre établissement est déjà **engagé dans une démarche de développement durable** et vous souhaitez la **faire reconnaître de manière officielle**.

Cette reconnaissance constitue **un gage de qualité et de cohérence** de la démarche portée par votre établissement.

Elle vous permet de **lui donner une lisibilité officielle**, que ce soit en interne ou vers l'extérieur.

Comment renseigner le dossier de demande de labellisation ?

Le **dossier de demande de labellisation E3D doit permettre de confronter votre stade d'avancement de votre démarche à une échelle de positionnement** (trois niveaux de reconnaissance et une reconnaissance à l'échelle territoriale).

Ce dossier de demande de reconnaissance est un **fichier unique** (au format .pdf) qui devra contenir des ANNEXES justificatives qui dépendent du type et du niveau de labellisation demandé ainsi que le bordereau complété de demande de labellisation.

À qui et quand transmettre ce dossier ?

Le transmettre avant le **14/05/23**, uniquement **par voie électronique**, à : edd@ac-reims.fr

Si le fichier est trop volumineux, il est recommandé d'effectuer l'envoi à l'aide d'un lien de téléchargement via filesender.

Comment est évalué votre dossier de labellisation E3D ?

Votre **dossier sera ensuite examiné par le comité de pilotage académique EDD** (Éducation au Développement Durable) présidé par Monsieur Le Recteur ou son représentant.

La grille d'évaluation E3D tient compte de **l'ensemble des critères donnés dans l'échelle de positionnement ci-dessous** reprenant les critères nationaux.

En cas d'obtention d'un niveau de reconnaissance pour votre établissement, un certificat E3D vous sera remis et vous pourrez utiliser le visuel officiel « E3D » sur l'ensemble de vos supports de communication afin de faire connaître votre démarche de développement durable. Cette labellisation est accordée pour une durée de 3 ans renouvelable.

Monsieur Antoine Maigret
Chef de mission académique EDD

ÉCHELLE de positionnement des Écoles et Établissements en Démarche de Développement Durable (E3D)

<i>Niveaux de positionnement</i>	Critères à valider
<p>Niveau 3: EXPERTISE</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - le fonctionnement de l'établissement est modifié et l'amélioration de ses performances lui permet d'afficher sa contribution à un développement durable ; - un projet de déploiement pluriannuel est mis en place pour couvrir le plus grand nombre des ODD dans le cadre de l'Agenda 2030 ; - les élèves et particulièrement les éco-délégués, sont engagés avec tous les personnels dans des actions remarquables et transférables vers d'autres acteurs ; - tous les élèves de l'établissement sont impliqués dans l'EDD au cours de leur scolarité dans l'établissement ; - la démarche s'appuie sur l'évaluation des compétences des élèves engagés dans des projets EDD pour valoriser leurs initiatives et identifier leurs compétences citoyennes ; - une stratégie de pérennisation de la démarche est mise en place afin d'assurer la pérennité et la continuité des projets.
<p>Niveau 2: APPROFONDISSEMENT</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - un comité de pilotage de l'EDD est créé, qui définit, actualise et coordonne un plan d'action de l'école ou de l'établissement, évalué chaque année ; - plusieurs catégories de personnels sont impliquées dans la démarche (personnels de gestion, entretien, enseignement, vie scolaire), élaborée par des groupes de travail thématiques avec chacun un ou plusieurs animateurs ; - le plus grand nombre des élèves est investi dans le plan d'action. Les éco-délégués de classe et d'établissement sont identifiés et acteurs dans les instances. Les parents d'élèves peuvent être sollicités ; - la démarche s'appuie sur un projet de formation pluriannuel des personnels engagés, tant sur le plan technique que sur le plan éducatif ou disciplinaire ; - plusieurs projets éducatifs sont concernés et évoquent plusieurs ODD ; - le partenariat est diversifié et consolidé ; - les actions menées sont valorisées et publiées par des canaux de communication interne et externe à l'établissement ; - un bilan annuel est réalisé par le comité de pilotage EDD en associant concrètement les éco-délégués et leur référent.
<p>Niveau 1: ENGAGEMENT</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - la mise en œuvre d'une démarche E3D, comportant plusieurs projets, est inscrite dans le projet d'établissement adopté par le conseil d'école ou d'établissement ; - la démarche comprend au moins un projet éducatif (des actions menées en démarche de projet et possédant un intérêt éducatif) ; - le ou les projets concernent au moins un ODD identifié ; - le ou les contenus du ou des projets s'articulent avec des contenus disciplinaires ; - au moins un partenaire extérieur à l'établissement est associé à ce projet ; - les élèves participent à des actions concrètes, produisent des supports de restitution du projet ou des ressources pour l'établissement.

Les actions de développement durable pourront être catégorisées autour de 9 thématiques : urgence climatique, eau, énergie, santé, biodiversité, alimentation, mobilité, végétalisation, réduction et gestion des déchets.

FORMULAIRE DE DEMANDE DE RECONNAISSANCE POUR L'OBTENTION DE LA LABELLISATION E3D

Pièces obligatoires à joindre :

- votre demande de reconnaissance officielle envoyée par voie électronique signée du directeur d'école ou du chef d'établissement.
- un fichier unique (au format .pdf) qui devra contenir la page de garde à renseigner et des ANNEXES justificatives (cf pages 3 à 5) qui dépendent du niveau de labellisation demandé.

Labellisation d'école ou d'établissement

Niveau de labellisation	Critères à valider	Annexes justificatives à fournir
NIVEAU 1 « ENGAGEMENT »	Démarche inscrite au conseil d'administration ou au conseil d'école et inscrite au projet de l'école ou de l'établissement	Annexe 1.1 : extrait projet d'école ou de l'établissement
	Projet(s) éducatif(s)	Annexe 1.2 : présentation des actions menées en démarche de projet et possédant un intérêt éducatif
	Prise en compte d'au moins un ODD	Annexe 1.3 : citer le ou les ODD
	Supports des élèves	Annexe 1.4 : supports de restitution du projet (avec photos , articles...)
	Dialogue engagé avec des partenaires extérieurs	Annexe 1.5 : lister les partenaires et évoquer leur contribution

Le premier niveau de labellisation reconnaît la volonté de l'équipe de **s'engager dans la démarche** et constitue une **première étape vers une démarche globale**.

Il permet d'identifier des axes d'évolution, inscrits dans une démarche d'acculturation de toute la structure.

Les diverses formes de projets ou d'activités mises en place dans l'école ou l'établissement (clubs, classes de découverte, sorties scolaires, actions éducatives, etc.) peuvent être fédérées dans la démarche E3D et **servir de point d'appui pour la lancer**.

Niveau de labellisation	Critères à valider	Annexes justificatives
NIVEAU 2 « APPROFONDISSEMENT »	Création d'un comité de pilotage et identification d'un référent EDD	Annexe 2.1 : compte rendu de la réunion du comité de pilotage EDD où apparaissent les membres avec leur fonction
	Etablissement d'un plan d'action	Annexe 2.2 : description du plan d'actions en citant les catégories de personnels impliquées, les éco-délégués, les élèves et parents d'élèves
	Formation pluriannuelle des personnels engagés	Annexe 2.3 : présentation des formations des éco-délégués, formations des personnels engagés
	Une pédagogie de projets éducatifs qui prend en compte plusieurs ODD	Annexe 2.4 : fournir les projets éducatifs en identifiant plusieurs ODD
	Valorisation des actions à l'interne et à l'externe	Annexe 2.5 : extraits des communications internes et externes valorisant les actions
	Partenariat extérieurs diversifié et consolidé	Annexe 2.6 : lister les partenaires et évoquer leur contribution

Le deuxième niveau de labellisation reconnaît la mise en œuvre d'une **stratégie exigeante dans l'établissement**. Celle-ci s'adresse à tous les élèves, en leur proposant des occasions concrètes de comprendre les enjeux du développement durable et en faisant référence à plusieurs ODD, mobilisant différents champs disciplinaires ou de formation.

Cette étape priorise l'engagement des élèves et la formation des adultes qui les accompagnent, de sorte que les projets portent la structure vers une gestion plus durable.

Ainsi, le niveau 2 est attribué à des écoles et à des établissements où les élèves sont mis en situation de penser et de comprendre tout en agissant pour changer les modes de fonctionnement, les comportements et ce faisant, améliorer la performance de l'école ou de l'établissement.

On y **trouve des éco-délégués engagés et investis dans les projets de développement durable et soucieux de représenter et d'informer leurs camarades**.

Niveau de labellisation	Critères à valider	Annexes justificatives
NIVEAU 3 « EXPERTISE »	Modification du fonctionnement de l'établissement et l'amélioration de ses performances permettant d'afficher sa contribution au développement durable	Annexe 3.1 : présentation des améliorations en utilisant des indicateurs objectifs d'évaluation
	Projet de déploiement pluriannuel est mis en place pour couvrir le plus grand nombre des ODD dans le cadre de l'Agenda 2030	Annexe 3.2 : description du plan d'actions en citant les catégories de personnels impliquées, les éco-délégués, les élèves et parents d'élèves
	Engagement de tous les élèves et tous les personnels dans des actions remarquables transférables vers d'autres acteurs	Annexe 3.3 : justification de la transférabilité des actions
	Evaluation des compétences des élèves engagés dans des projets EDD	Annexe 3.4 : Identification et présentation des compétences évaluées
	Pérennisation de la démarche	Annexe 3.5 : présentation de la pérennisation des projets

Dans le troisième niveau de labellisation, la démarche E3D fait **partie intégrante du pilotage de l'établissement**. Le comité de pilotage de l'EDD organise les plans d'action avec les élèves éco-délégués et les partenaires selon des axes prioritaires identifiés pour améliorer la performance de la structure en matière environnementale et la **réussite des élèves**.

Les personnels de direction, d'enseignement et d'éducation sont mobilisés régulièrement pour **faire vivre cette démarche et développent en équipe des actions remarquables qui valorisent les initiatives et les réalisations des élèves**.

Le niveau 3 est atteint lorsque les projets menés sont **transférables** vers d'autres équipes et lorsque les équipes **identifient et évaluent les compétences que les élèves développent dans ces projets**. Ce sont des établissements qui **savent communiquer sur ce qu'ils font et rayonnent sur leur territoire scolaire**.

Labellisation de territoire

Niveau de labellisation	Critères à valider	Annexes justificatives à fournir
NIVEAU 1 « TERRITOIRE ENGAGÉ »	Des actions inter-écoles ou inter-degrés sont mises en place en lien avec des ODD et en articulation avec les enseignements.	Annexe T1.1 : Descriptifs (fiches actions, photos, articles) des actions inter-degrés menées indiquant les liens avec les ODD et les apprentissages et les compétences développées
	Un diagnostic global et des recommandations sont dressés par les chefs d'établissements et leurs comités d'EDD.	Annexe T1.2 : diagnostic global commun aux établissements et aux directeurs d'écoles pour le territoire
	La démarche fait l'objet de la création d'un comité de l'EDD de territoire.	Annexe T1.3 : composition et principes de fonctionnement du comité EDD du territoire
	Les collectivités territoriales concernées sont engagées.	Annexe T1.4 : liste des collectivités engagées et du type de soutien apporté
	Au moins deux structures du réseau sont labellisées E3D.	Annexe T1.5 : liste des établissements et écoles engagées précisant les structures déjà labellisées et leur niveau de labellisation

Niveau de labellisation	Critères à valider	Annexes justificatives à fournir
<p align="center">NIVEAU 2 « TERRITOIRE APPRENANT »</p>	Des projets EDD inter-écoles, inter-établissements ou inter-degré, se mettent en place de façon coordonnée.	Annexe T2.1 : Descriptifs (fiches actions, photos, articles) des actions inter-degrés menées dans le cadre de projets coordonnés sur l'ensemble des écoles et établissements du territoire indiquant les liens entre les ODD et les apprentissages et les compétences développées
	Le comité de l'EDD du territoire assure la coordination et la progressivité des projets et des actions EDD.	Annexe T2.2 : composition et principes de fonctionnement du comité EDD du territoire Eléments de suivi des actions et projets engagés
	La formation à l'EDD des personnels du territoire se met en place progressivement et les éco-délégués des différents établissements travaillent ensemble.	Annexe T2.3 : plan de formation des personnels. Eléments permettant d'apprécier le travail collaboratif mené avec les éco-délégués de différents établissements et/ou écoles
	Des partenariats pérennes et structurants existent sur le territoire.	Annexe T2.4 : Liste des partenariats engagés sur le territoire et descriptif du soutien qu'ils apportent et de leur contribution
	Des actions de communication et de valorisation des actions menées sont mises en place, en coordination avec les collectivités territoriales de rattachement.	Annexe T2.5 : descriptif des actions de valorisation et de communication menées avec collectivités territoriales
	Au moins la moitié des structures scolaires sont labélisées E3D sur le territoire.	Annexe T2.6 : liste des établissements et écoles engagées précisant les structures déjà labélisées et leur niveau de labellisation

Niveau de labellisation	Critères à valider	Annexes justificatives à fournir
NIVEAU 3 « TERRITOIRE DURABLE »	Des projets et actions d'EDD remarquables, coordonnés et transférables sont organisés sur le territoire.	Annexe T3.1 : présentation des actions coordonnées sur l'ensemble du territoire, menées en démarche de projet et possédant un intérêt éducatif remarquable et transférable
	Les éco-délégués y sont des acteurs engagés et centraux, qui peuvent intervenir auprès des instances délibératives des collectivités territoriales de rattachement.	Annexe T3.2 : Eléments et documents permettant d'apprécier l'engagement et l'action des éco-délégués en particulier leur contribution aux instances délibératives des collectivités territoriales de rattachement
	Le territoire propose un parcours d'EDD de l'élève coordonné et cohérent, si possible de la maternelle au lycée.	Annexe T3.3 : Eléments permettant de décrire précisément le parcours (éléments constitutifs et progressivité) EDD des élèves du territoire sur l'ensemble de leur scolarité pour développement leurs compétences en matière de développement durable
	Une modification globale du fonctionnement des écoles et établissements du territoire permet de l'identifier comme un territoire contribuant du développement durable.	Annexe T3.4 : description du fonctionnement des établissements et écoles du territoire montrant une contribution majeure au développement durable
	Une éthique du développement durable sur le territoire se met en place par exemple sous la forme de l'adhésion à une charte.	Annexe T3.5 : Eléments et documents permettant d'apprécier l'engagement et l'éthique développement partagés sur tout le territoire par l'ensemble des acteurs
	Une stratégie de pérennisation de la démarche est établie avec les partenaires institutionnels locaux.	Annexe T3.6 : description de la stratégie mise en place